

MAIRIE DE BLANCS-COTEAUX
51130 (MARNE)

CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe

Le Président de CCAS BLANCS-COTEAUX

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme LESURE Sandrine	auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	dossier recevable

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

BLANCS-COTEAUX, le 16/08/2021

Le Président, Pascal PERROT

